



Bulletin communal de Vauxaillon n°9

Les trottoirs sont réservés aux piétons et le stationnement à cheval est toléré à condition de laisser un passage d'une largeur d'une poussette pour des raisons de sécurité et de civilité.

Les déjections des animaux jonchant les rues et places doivent être ramassées par les propriétaires. Notre effort pour rendre la commune propre et agréable est constant et votre participation est nécessaire pour compléter notre travail.

Pour une communication efficace, nous vous proposons l'application Maelis à télécharger sur votre téléphone ou ordinateur. Celle-ci permet une information rapide mais aussi des services du quotidien.

N'hésitez pas à contacter la mairie pour de plus amples renseignements.

Horaires d'ouverture de la mairie :

- Lundi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- Permanence des élus le vendredi de 16h à 18h.

Pour suivre l'actualité de la commune :

- Le site internet : Vauxaillon.fr
- La page Facebook : Mairie de Vauxaillon
- L'application Maelis : Commune de Vauxaillon

**L'ensemble du Conseil municipal et moi-même
vous souhaitons une vie agréable dans notre
commune.**

Le Maire, Patrick Lejeune

IPNS : Ne pas jeter sur la voie publique

La rentrée est déjà derrière nous et la canicule a disparu dans les brouillards matinaux, l'équipe municipale est à pied d'œuvre pour améliorer notre quotidien.

Les actions

La crise de l'énergie nous oblige à repenser nos dépenses obligatoires. Après avoir éteint les projecteurs gourmands éclairant les extérieurs de l'église, nous pensons remplacer les ampoules énergivores de l'éclairage public. Un devis est déjà établi pour le changement des 45 luminaires de la portion du passage à niveau à la gare.

Le montant de ce changement, pris en charge à 50% par l'USEDA, s'élève à 18 000€ HT pour la commune. Une décision du Conseil municipal devra valider cette dépense. Le remplacement des ampoules par des leds dans les autres rues interviendra, nous l'espérons, dans un futur proche.

Une « participation citoyenne » via Maelis permettra à chacun de se positionner pour donner son avis sur une nouvelle temporisation de l'éclairage public : Est-il nécessaire d'éclairer le village de 22h à 23h ?

Pour ceux non connectés à l'application Maelis, il sera possible de glisser son choix dans la boîte aux lettres de la mairie.

Des études et devis sont aussi établis pour le remplacement du chauffage des établissements publics. La pompe à chaleur installée à la mairie, toujours accouplée à une chaudière fioul, donne des signes de faiblesse et tombe régulièrement en panne. Les pompes à chaleur nouvelles générations devraient permettre d'éradiquer la chaudière et de diffuser une chaleur suffisante pour la mairie et l'école ainsi que de réduire la facture chauffage.

La réfection des murs de la commune continue. Après le mur place Valmyre Bienfait réalisé bénévolement pour la partie main-d'œuvre par une équipe de la CCPC, nous entreprenons la réparation d'un mur de soutènement dans la cour de l'école et la réfection de l'entrée des élèves. D'autres travaux urgents seront entrepris dans la continuité de cet engagement.

Certains écoulements d'eaux pluviales génèrent des perturbations dans la commune, nous sommes sur ces problèmes pour les résoudre rapidement.

Les rendez-vous

Les animations dans la commune (fête communale et « Ville à joie ») ont été appréciées et d'autres projets nous ont été proposés.

- **Lundi 17 septembre de 9h à 11h** : Permanence au secrétariat de la mairie de la communauté de brigades des gendarmeries de Coucy/Anizy pour répondre aux questions et inquiétudes.
- **Mercredi 5 octobre à 16h00** : Spectacle pour les petits organisé par la Communauté de Commune Picardie Des Châteaux.

- **Week-end du 8 et 9 octobre** : Opération brioches organisée par l'APEI.
- **Vendredi 11 novembre à 9h** : Cérémonie et marche commémorative.

Remerciements et félicitations

Félicitations à Monsieur et Madame SCIUBA Gilles et Sylvie qui se sont mariés le samedi 10 septembre dans la commune et merci pour le résultat de la quête (109,90€) en faveur de la caisse des écoles.

Infos utiles

Il reste quelques bons de la « fondation Brigitte Bardot » permettant la stérilisation des chats errants dans la commune. Ces bons de « prise en charge » sont pour l'année 2022 et permettent une réduction importante du prix de ces actes. Le reste à charge de la commune est d'environ 55€. Merci de contacter la mairie pour de plus amples renseignements.

Les feux de broussailles et déchets verts sont toujours interdits et la gendarmerie verbalise systématiquement tout contrevenant.

Les horaires des travaux bruyants susceptibles de gêner le voisinage sont :

- Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h.
- Le dimanche de 9h à 12h.

Merci de respecter ces horaires pour le bien de tous.